



GUIDE SUR LES PRINCIPES HORIZONTAUX

RÉSUMÉ À L'ATTENTION DES PORTEURS DE PROJETS

PROGRAMME INTERREG FRANCE-ITALIE ALCOTRA

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

POURQUOI UN GUIDE SUR LES PRINCIPES HORIZONTALS ?

Ce guide est conçu par la Région Auvergne Rhône-Alpes, Autorité de gestion du Programme INTERREG VI-A ALCOTRA, à destination des porteurs de projets participant au Programme ALCOTRA afin de consolider l'accompagnement des bénéficiaires. Il vise à mettre en lumière les **trois principes horizontaux de l'UE** relatifs à la **programmation 2014-2020** des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI).

Les porteurs de projets trouveront dans ce guide une **ressource précieuse**, leur offrant des **conseils pratiques** et des **exemples concrets** pour intégrer ces trois principes tout au long du **cycle de vie du projet**.

La **contribution aux principes horizontaux** peut être soit **“directe”**, lorsque le projet vise spécifiquement la promotion d'un ou plusieurs de ces principes, soit **“indirecte”**, lorsque l'organisation intègre le(s) principe(s) en question de manière transversale.

Article 9 sur les Principes horizontaux du Règlement (UE) 2013/1060 relatif aux Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) :

1. Les États membres et la Commission veillent au respect des droits fondamentaux et à la conformité avec la **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne** lors de la mise en œuvre des Fonds.

2. Les États membres et la Commission veillent à ce que **l'égalité entre les hommes et les femmes, l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration de la dimension de genre** soient prises en compte et favorisées tout au long de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes ainsi que lors de l'établissement de rapports à leur sujet.

3. Les États membres et la Commission prennent les mesures appropriées pour **prévenir toute discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle** lors de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes ainsi que lors de l'établissement de rapports à leur sujet. En particulier, **l'accessibilité pour les personnes handicapées** est prise en compte tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes.

4. Les objectifs des Fonds sont poursuivis conformément à l'objectif consistant à **promouvoir le développement durable** énoncé à l'article 11 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, compte tenu des **objectifs de développement durable des Nations unies**, de **l'accord de Paris** et du principe consistant à **“ne pas causer de préjudice important”**.

I. L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Projet PROSOL FEMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes décrit une situation dans laquelle **femmes et hommes jouissent de l'égalité des droits et des chances**, où le comportement, les aspirations, les souhaits et les besoins des femmes et des hommes sont également valorisés et favorisés. Elle implique également d'assurer leur **égalité dans l'accès aux ressources et dans la distribution des ressources**. (Source : Conseil de l'Europe)

Malgré les progrès réalisés, les femmes continuent de subir des inégalités dans divers domaines tels que **l'éducation, l'emploi, la représentation politique, la santé et la lutte contre la pauvreté**. Consciente de ces défis, l'Union européenne a érigé l'égalité entre les femmes et les hommes en **principe fondateur**.

QUELQUES QUESTIONS A SE POSER...

- Quelle est la place des femmes dans la gouvernance de votre projet ?
- Votre projet prend-il en compte le principe de l'égalité femmes-hommes ? Si oui, comment ?
- Tous les outils de communication de votre projet affichent-ils une répartition homme/femme équilibrée ?

QUESTIONS, ACTIONS CONCRETES ET BONNES PRATIQUES

ACTIONS ET BONNES PRATIQUES

Votre projet concourt à l'égalité F/H (contribution directe) :

- Activités de **formation** et de **sensibilisation sur l'égalité de genre** auprès de publics variés.
- Promotion de **l'implication des femmes dans des métiers et des activités très techniques et considérés comme "traditionnellement" masculins**.
- Favoriser **l'accès aux soins** et la **prévention pour les femmes**.

Votre structure met en place des actions égalité F/H à valoriser (contribution indirecte) :

- Actions favorisant un **meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle** (temps de travail aménagés, garderie pour les enfants...).
- **Politique de congé parental équitable** entre les hommes et les femmes et/ou soutien au retour au travail dans la réintégration d'un poste à la suite d'un congé maternité
- Politique interne de **lutte contre les stéréotypes**.

PROJETS EXEMPLAIRES ALCOTRA



PROSOL FEMMES (2014-20)

PROSOL FEMMES est une initiative franco-italienne pour se mobiliser autour des femmes. Les partenaires se sont fortement engagés en faveur de l'égalité de genre, reconnaissant le rôle prépondérant des femmes dans la prise en charge des proches nécessitant une assistance quotidienne.

La Métropole Nice Côte d'Azur et la Région Ligurie, par leur implication dans la Charte européenne pour l'égalité, ont été des moteurs de ce projet entièrement dédié aux femmes. Il vise à résoudre les problèmes d'isolement, de santé des aidants, de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et d'insertion professionnelle des femmes, avec des actions transfrontalières telles que la signature de la Charte européenne, des parcours de prévention, une plateforme de télémédecine et des formations professionnelles.



Interreg



ALCOTRA

#PROSOL_FEMMES
#PROSOL_DONNEFonds européen de développement régional
Fondo europeo di sviluppo regionale

TECHYOURWORLD, ACADEMIE TRANSFRONTALIERE POUR LA TRANSITION NUMERIQUE ET VERTE DES PME (2021-27)

Le projet TechyourWorld vise à dynamiser les PME des régions en favorisant la collaboration transfrontalière entre dix entreprises italiennes et françaises, les guidant vers des innovations numériques et environnementales via des ateliers, des échanges et des stages, appuyés par une académie transfrontalière. Les initiatives sensibilisent aux enjeux de la numérisation et de l'innovation environnementale, tout en promouvant une représentation équilibrée entre hommes et femmes.

Au cœur de cette démarche, les jeunes jouent un rôle central, contribuant activement à l'innovation au sein des PME par leur participation aux ateliers et aux stages, tandis que l'académie leur offre une formation spécialisée, les préparant ainsi à devenir des acteurs clés du changement dans leurs communautés.

En faveur de l'égalité des genres, le projet s'engage à garantir une représentation équilibrée dans toutes ses instances, notamment en favorisant la participation des femmes dans les postes de gouvernance et de prise de parole. Reconnaisant le besoin de réduire l'écart entre hommes et femmes dans les compétences numériques, TechyourWorld vise à attirer au moins 30% de femmes, en particulier parmi les jeunes participants à l'Académie, offrant ainsi des opportunités dans le secteur numérique malgré leur sous-représentation actuelle. En outre, les Tech Clubs visent à combattre les stéréotypes de genre en mettant en lumière les réussites féminines dans le domaine numérique.

EXEMPLES DE LIVRABLES :

- Développement d'une application mobile
- Plan d'action et d'expérimentation de la plateforme de télémédecine
- Guide et rapport final d'évaluation du projet : "être mère mais pas seulement"



II. L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA NON-DISCRIMINATION



Incl
terres
MONVISO
TRA FRANCIA E ITALIA
TRA ITALIA E FRANCIA

Projet Terres Monviso - Incl

L'objectif de la **non-discrimination** est de permettre à tous les individus de pouvoir **accéder, de manière égale et équitable, aux opportunités qu'offre la société.**

Cela signifie que les individus ou groupes d'individus qui se trouvent dans des situations comparables ne doivent pas être traités de manière moins avantageuse simplement en raison d'une caractéristique particulière, telle que **leur sexe, leur origine raciale ou ethnique, leur religion ou leurs convictions, leur handicap, leur âge ou leur orientation sexuelle.** (Source : EUR-Lex)

La discrimination peut être **directe** ou **indirecte**, lorsque des facteurs apparemment neutres désavantagent un groupe spécifique.

QUELQUES QUESTIONS A SE POSER...

- Votre projet mène-t-il des actions visant à réduire les discriminations et favoriser l'égalité des chances ? Si oui, lesquelles ?
- Votre projet est-il accessible à toutes formes de handicap ?
- Votre projet a-t-il un impact sur l'emploi de publics fragilisés ?
- Votre projet favorise-t-il l'inclusion des publics prioritaires ?

QUESTIONS, ACTIONS CONCRETES ET
BONNES PRATIQUES

ACTIONS ET BONNES PRATIQUES

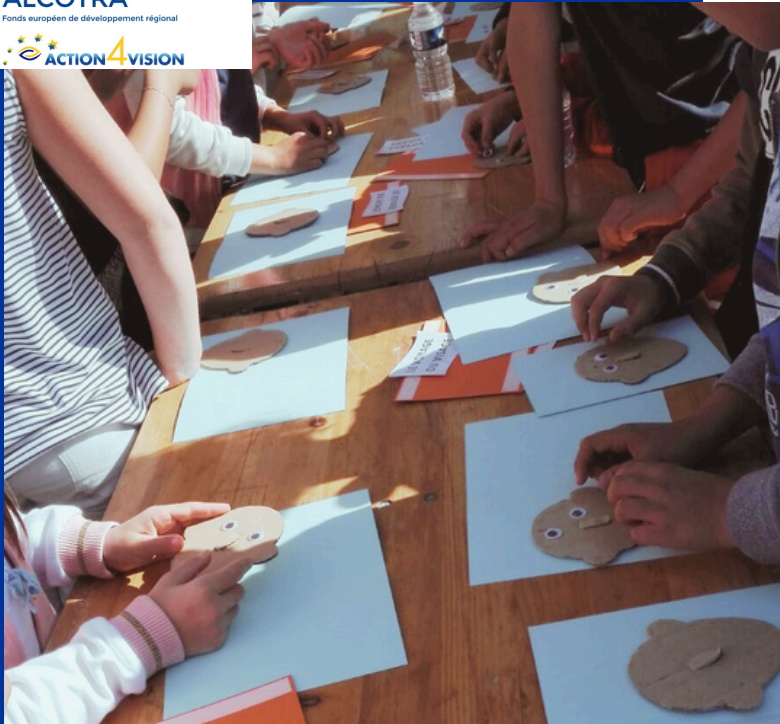
Votre projet concourt à l'égalité des chances (contribution directe) :

- Réflexion sur la **participation de personnes en situation de handicap** aux actions du projet avec explication des modalités et mesures d'accessibilité prévues.
- Manières dont le projet **favorise l'accès de ses activités aux publics fragilisés.**
- Rendre **accessible la communication** du projet (site internet lisible et audible, vidéos sous-titrées et accompagnées d'une transcription...).

Votre structure met en place des actions à valoriser (contribution indirecte) :

- La structure a entamé une réflexion axée sur la « **responsabilité sociale des entreprises** » (RSE).
- La structure recrute des **personnes en insertion ou éloignées de l'emploi.**
- Une politique de prise en compte du **bien-être au travail** est mise en place.
- Les locaux de la structure, les équipements ainsi que les outils sont **accessibles à toute forme de handicap.**

PROJETS EXEMPLAIRES ALCOTRA



ACTION4VISION (2014-20)

Le projet vise à répondre aux besoins de santé et de services sociaux des populations en situation de handicap visuel vivant dans des zones transfrontalières. Il identifie deux problèmes principaux : l'éloignement des services de dépistage et de rééducation, et la faible disponibilité de services spécialisés dans les zones rurales de montagne.

Le projet se décline en quatre activités thématiques : la création d'un observatoire transfrontalier de la santé visuelle, le développement de compétences et de protocoles communs, l'expérimentation de nouveaux services de santé de proximité, et la promotion de la santé visuelle. Les bénéficiaires incluent des organisations telles que Mutualité Française PACA SSAM, Istituto David Chiossone, ASL CNI, l'Association Valentin Haüy, et l'Association des Parents d'Enfants Déficients Visuels.

EXEMPLES DE LIVRABLES :

- Equipe Mobile de Santé Visuelle
- Enquête sur l'accessibilité aux services de santé visuelle
- Cartographie des données épidémiologiques
- Protocoles de dépistage et de bilan visuel à destination des adultes

DIGITALPS MUSEUM (2021-27)

Le projet vise la numérisation des catalogues des musées afin de rendre accessible à tous, à tout moment, le patrimoine culturel du territoire transfrontalier. La création de ce musée virtuel répond au besoin de rendre disponibles, même en période de crise, les œuvres des musées français et italiens. Plus de 80 000 œuvres seront numérisées et accessibles sur Internet, contribuant ainsi à la promotion globale des musées.

Le nouveau portail présentera des collections dématérialisées, utilisant l'intelligence artificielle pour faciliter l'interaction avec le public et les écoles. Des ateliers, des inventaires et des formations permettront de mettre en réseau le personnel des musées et d'acquérir des compétences pour une gestion plus homogène du patrimoine culturel transfrontalier.

Le projet DIGITALPS MUSEUM accorde une attention particulière à la non-discrimination et à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il s'engage à mettre en œuvre des pratiques favorisant l'accessibilité, telles que la compatibilité avec les standards du web, la différenciation de la forme du contenu, le soin apporté au contraste visuel, la structuration de l'information, la description des images par un texte alternatif, la prévision de raccourcis clavier, le sous-titrage des vidéos, la transcription des fichiers audio ou vidéo, l'étiquetage des champs de formulaire et la proposition d'alternatives aux captchas.



III. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Projet Interreg Alcotra "Observ'Alp"

Le développement durable, tel que **défini par l'ONU**, est un modèle de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, en équilibrant l'économie, le social et l'environnement. L'Union européenne l'intègre dans toutes ses politiques en promouvant une croissance verte et inclusive, la protection de la biodiversité et une transition vers une économie neutre en carbone.

Le **programme de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030** fixe **17 objectifs de développement durable** (ODD). L'**action environnementale de l'UE pour la période 2021-2030** met l'accent sur six objectifs principaux :

- **La réduction rapide des émissions de GES**
- **L'adaptation au changement climatique,**
- **L'économie circulaire,**
- **La pollution zéro,**
- **La protection de la biodiversité,**
- **La réduction des pressions sur l'environnement** liées aux modes de **consommation/production.**

QUELQUES QUESTIONS A SE POSER...

- Votre projet prend-il en compte les facteurs environnementaux à chaque étape de sa mise en oeuvre ?
- Votre projet contribue-t-il à sensibiliser à la dimension environnementale du développement durable ?
- Votre projet vise-t-il la protection et/ou la valorisation du patrimoine naturel ?
- Votre projet contribue-t-il directement à la protection de l'environnement ?

QUESTIONS, ACTIONS CONCRETES ET
BONNES PRATIQUES

ACTIONS ET BONNES PRATIQUES

Votre projet concourt au développement durable (contribution directe) :

- Le projet est étudié au regard des **effets sur le changement climatique.**
- Le projet vise la **prévention** et la **gestion des risques** liés au changement climatique.
- Le projet contribue à la production/diffusion de **connaissances** sur le **changement climatique**, la protection de la **biodiversité** et des **ressources naturelles.**
- Le projet favorise la **mobilité douce.**

Votre structure met en place des actions à valoriser (contribution indirecte) :

- Promouvoir des **alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture.**
- Une **démarche responsable** a déjà été entreprise dans un ou plusieurs domaines spécifiques (gaz, électricité, etc.).
- Les **circuits courts** sont favorisés pour tous types d'approvisionnements.
- Privilégier les fournisseurs et les produits **respectueux de l'environnement.**

PROJETS EXEMPLAIRES ALCOTRA



ESCAPE, Evasion Scientifique pour Construire un Avenir Plus Ecologique : apprentissage ludique et scientifique des enjeux de la transition écologique dans l'espace alpin transfrontalier (2021-27)

Le projet ESCAPE (Evasion Scientifique pour Construire un Avenir Plus Ecologique) vise à renforcer l'éducation au développement durable chez les adolescents (11-14 ans) dans l'espace transfrontalier alpin, confronté aux défis du changement climatique. Porté par les centres de culture scientifique de Chambéry et de Turin, le projet développera des supports ludiques et des activités d'apprentissage scientifique, diffusés dans les écoles et les centres culturels.

En formant près de 100 acteurs locaux à la médiation scientifique et à l'approche systémique du développement durable, ESCAPE s'engage à toucher 20 000 adolescents, leur offrant des opportunités d'approfondissement lors d'ateliers, de sorties transfrontalières et de séjours de vacances. Cette approche transfrontalière contribuera à sensibiliser aux enjeux écologiques globaux affectant les deux versants des Alpes.

BIODIVALP (2014-20)

Le plan PITEM Biodiv'ALP vise à protéger et à améliorer la biodiversité et les écosystèmes alpins à travers une collaboration transfrontalière entre cinq régions et divers acteurs territoriaux. En réponse à l'érosion de la biodiversité due à des changements climatiques et anthropogéniques, le plan ambitionne de créer une stratégie de connectivité écologique transalpine et d'améliorer l'attrait du territoire.

Ce plan englobe toutes les zones éligibles du programme ALCOTRA et vise à préserver les services écosystémiques précieux pour les 3,6 millions d'habitants de la région.

Il comprend cinq projets centrés sur la connaissance accrue (COBIODIV), la gestion des réservoirs de biodiversité (GEBIODIV), la préparation d'une stratégie de connectivités écologiques transalpines (BIODIV'CONNECT), ainsi que la valorisation socio-économique de la biodiversité et des écosystèmes (PROBIODIV). Un dernier projet concerne la coordination, la communication et l'évaluation globale du projet Biodiv'ALP (COEVA).

EXEMPLES DE LIVRABLES :

- Plan d'actions du PITEM BIODIV'ALP
- BiodivAlp - La biodiversité sans frontière : flyer événement de lancement + brochure



CONCLUSION

Le Programme ALCOTRA, à travers un accompagnement ciblé, soutient activement les porteurs de projets dans l'intégration des principes horizontaux. L'égalité entre les femmes et les hommes, la non-discrimination et le développement durable sont autant de clefs essentielles pour répondre aux défis sociétaux et environnementaux actuels. Chaque projet financé s'engage à respecter ces valeurs, contribuant à la construction d'un espace transfrontalier inclusif et durable.

Ce guide, conçu comme un outil pratique, offre aux bénéficiaires un appui concret pour intégrer efficacement les principes horizontaux dans leurs projets, afin que chaque initiative participe à transformer durablement les territoires transfrontaliers.

Ainsi, l'Autorité de gestion du Programme ALCOTRA contribue à offrir aux porteurs de projet les moyens de devenir des acteurs du changement et de valoriser leurs impacts positifs : en effet, les principes horizontaux ne sont pas seulement des exigences réglementaires, mais des leviers essentiels au service d'une société européenne plus inclusive, équitable et durable.

CONTACTEZ NOUS



interreg-alcotra.eu



alcotra@auvergnerhonealpes.fr



125 rue Smith 69002 Lyon 2

 @InterregFrance-ItaliaALCOTRA

 @franceitaliealcotra

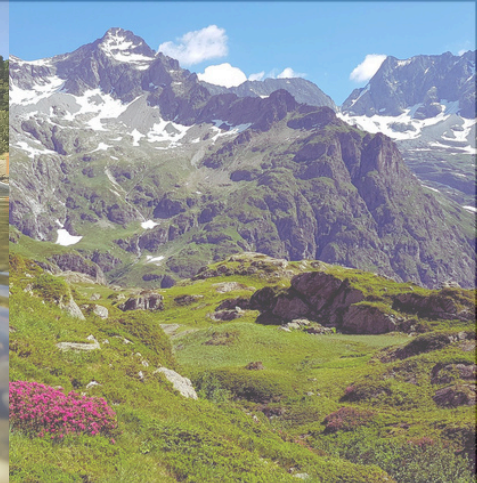
 @InterregALCOTRA

www.interreg-alcotra.eu



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027



Photos de projets ALCOTRA

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon

101 cours Charlemagne
CS 20033
69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00

Clermont-Ferrand

59 boulevard Léon Jouhaux
CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027